

Jeudi 6 août 2026

Communiqué de presse – Cellule sécheresse

État de la situation de sécheresse en Wallonie

La Cellule sécheresse, regroupant les différents interlocuteurs du secteur de l'eau en Wallonie, s'est réunie ce 6 août sous la houlette du Centre de Coordination des Risques et de la Transmission d'Expertise (CORTEX) pour faire le point sur l'état des ressources en eau en Wallonie, maintenir un suivi périodique des impacts de la sécheresse dans le champ des compétences régionales (production d'eau potable, gestion de l'eau, navigation, agriculture, tourisme, forêts, etc.), et déterminer les mesures nécessaires pour y faire face.

1. Précipitations et indice de sécheresse

Depuis la réunion précédente (le 30 juillet), la Wallonie a enregistré un épisode de faibles précipitations le 30 juillet et un autre épisode le 3 août. Les quantités de précipitations enregistrées sont généralement comprises entre 0 et 3 l/m² pour le premier épisode et entre 0 à 20 l/m² pour le second, principalement sur l'est de la Province de Liège et le sud de celle de Luxembourg ainsi que sur le bassin de la Lesse. Les valeurs plus importantes, de 18 à 20 l/m², ont été enregistrées à Arlon, Selange, Battice, Robertville et au Sart-Tilman.

[L'indice sécheresse de l'IRM](#) montre une intensification de la situation sèche à très sèche avec une tendance vers l'extrêmement sec pour les 10 prochains jours. Le bilan d'eau (précipitations-évaporation) de l'IRM indique une situation extrêmement sèche dans les 10 prochains jours en Wallonie.

Les **prévisions météo pour les prochains jours** seront à nouveau secs et ensoleillés. Il y a peu de précipitations attendues dans les prochains jours à l'exception peut-être des 16 et 17 août où les pluies pourraient faire leur retour.

2. Cours d'eau et barrages-réservoirs

En ce qui concerne les **cours d'eau navigables**, de manière générale, les valeurs de débit des principaux cours d'eau sont supérieures aux minimums absolus rencontrés généralement fin août, voire en septembre ou en octobre. La situation actuelle des cours d'eau reste très préoccupante, les débits restent dans des valeurs très basses pour la saison, et certains d'entre eux sous les valeurs minimales.

A noter que la centrale nucléaire française à Chooz a été complètement mise à l'arrêt le 1^{er} août (il y avait déjà un réacteur qui avait mis à l'arrêt le 11 juillet) car il n'y a plus assez d'eau pour soutenir le débit.

Pour ce qui est des **cours d'eau non navigables**, on continue d'observer une descente progressive systématique. On rejoint les débits des années particulièrement sèche de 2020 et 2022. En l'absence de pluies dans les prochaines semaines, la situation deviendra critique.

Service public de Wallonie

Centre de Coordination des Risques et de Transmission d'Expertise

Courriel : secheresse.crise@spw.wallonie.be

Concernant les **barrages-réservoirs**, pour la Gileppe, la situation est assez confortable. Pour la Vesdre, la situation est sous contrôle. Pour les barrages de l'ouest (Eau d'Heure et Ry de Rome), il y a comme la semaine dernière, un léger déficit mais la situation n'est pas critique.

Au barrage de Nisramont, on est toujours en avance d'une dizaine de jours sur la cote de l'année 2022 qui fut une année avec un niveau particulièrement bas. Il y a eu une légère stabilisation temporaire du lac depuis les orages de dimanche dernier mais sans réelle recharge. La navigation et l'utilisation du lac (sauf pêche) sont interdites depuis le 30 juillet (un avis à la batellerie a été émis et des arrêtés communaux ont été pris). La situation est suivie de près par les gestionnaires et la SWDE.

3. Eaux souterraines

Les nappes aquifères poursuivent leur phase de vidange et présentent des niveaux généralement inférieurs aux normales de saison. Si certaines restent dans la continuité des années sèches observées entre 2019 et 2023, d'autres atteignent des niveaux plus faibles, particulièrement dans les Calcaires et grès du Condroz et la Calestienne-Famenne.

4. Risques d'incendies

Le risque d'incendie a légèrement diminué suite aux pluies du 3 août mais cette situation est temporaire car les pluies ont été faibles et localisées et les jours à venir ne prévoient pas de pluies. Le risque est modéré à élevé tant en **milieux ouverts** qu'en **milieux forestiers**. Il convient donc de continuer à respecter les mesures de prudence et les interdictions prises par des arrêtés de police des différentes provinces wallonnes (les liens vers ces arrêtés sont repris dans [l'actualité du site Wallonie.be](https://actualite.site.wallonie.be)).

5. Kayaks

Les tronçons sont fermés à la circulation des kayaks et autres embarcations de loisirs. La carte est consultable sur <http://kayak.environnement.wallonie.be>.

6. Pêche

L'interdiction temporaire de la pêche prise depuis le 18 juillet est toujours d'application pour l'ensemble des cours d'eau relevant des zones d'eaux vives et des zones d'eaux mixtes afin de limiter le stress subi par les populations piscicoles. Cette interdiction concerne essentiellement les voies d'eaux non navigables. La pêche reste autorisée dans les grands fleuves, canaux et lacs autorisés. Par exemple, la Meuse, la Sambre, les Lacs de l'Eau d'Heure.

7. Navigation

Les premières restrictions à la navigation entrées en vigueur depuis le 1^{er} juillet sont toujours d'application et imposent un regroupement des bateaux aux écluses avec un délai d'attente

de maximum 1 heure sur toutes les voies d'eau pour les navires marchands. Le temps d'attente a été adapté pour les bateaux de plaisance. La fermeture jusqu'au 23 août pour l'écluse de Lanaye durant la nuit est maintenue ce qui permettra de reconstituer les volumes dans le bief sans trop impacter la navigation. Sur la Lys à Comines, le tirant d'eau des bateaux est limité à 2 mètres ce qui entraîne une diminution du tonnage des bateaux. La navigation est interrompue sur le Canal du Centre Historique.

8. Baignade

Pour les **zones de baignade autorisées**, l'interdiction de baignade prise le 29 juillet dernier au lac de Bambois reste d'application jusqu'à nouvel ordre. Le Lac de Chérapont situé à Gouvvy et le plan d'eau de la Marlette situé à Seneffe sont également interdits à la baignade. Les zones de baignade officielles sont reprises sur le site [Baignade - L'Environnement en Wallonie](#).

9. Production et distribution d'eau

Les installations de production et de distribution d'eau potable restent fortement sollicitées partout en Wallonie. Les distributeurs d'eau mettent tout en œuvre pour assurer la continuité de l'alimentation en eau en toutes circonstances mais ils soulignent que la situation commence à devenir inconfortable si l'absence de précipitations se maintient dans les semaines à venir. C'est pourquoi, afin de limiter au maximum tout risque, ils invitent les communes, les entreprises et les citoyens à une consommer l'eau de manière responsable.

A ce jour, 9 communes ont pris des **arrêtés de restriction d'usage de l'eau** (Bouillon, Légglise, Manhay, Rochefort, Saint-Hubert, Trois Ponts, Vresse-sur-Semois, Tenneville et Rouvroy).

Les communes de la zone desservie par le barrage de Nisramont (à savoir Bastogne, Fauvillers, Martelange, Wellin, Rendeux, Houffalize, La Roche, Sainte-Ode, Vaux-sur-Sûre, Marche-en-Famenne, Tellin, Attert, Habay, Nassogne) restent placées sous surveillance par la SWDE.

Outre les communes desservies par le barrage de Nisramont, d'autres localités wallonnes font l'objet de surveillance et de rappels des usages raisonnables de l'eau : Tournai, Pecq, Celles, Rumes, Antoing, Estaimpuis, Nassogne, Libramont et Burg-Reuland.

10. Centrales hydro-électriques et prélèvements (pompage saisonnier)

La mesure d'interdiction de l'exploitation des **centrales hydro-électriques** (à l'exception de celles exploitées sur les grands barrages) qui avait été prise le 18 juillet est toujours d'application.

Tout **prélèvement saisonnier** à partir de la voie publique est interdit. Et tout prélèvement saisonnier dans un cours d'eau, sous condition de respecter le droit de riveraineté, doit faire l'objet d'une déclaration préalable auprès du gestionnaire du cours d'eau.

11. Conclusions

Le CORTEX poursuivra un monitoring de la situation et convoquera à nouveau la cellule sécheresse afin de réaliser un nouveau point sur la situation le jeudi 13 août à 10h. Le CORTEX reste à votre entière disposition pour toute information complémentaire.

Pour la Cellule d'expertise sécheresse
Le Directeur du CORTEX
Simon RIGUELLE